

# Fiche ressource : Les Écoquartiers

## Qu'est-ce qu'un écoquartier ?

La démarche Écoquartier est portée par le Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales. Initialement créée sous la forme d'appels à projets, la démarche a évolué vers la création d'un label en 2013. Aujourd'hui il existe 4 étapes au label « écoquartier » :



La démarche écoquartier vise à favoriser l'émergence d'une nouvelle façon de concevoir, de construire et de gérer la ville durablement. Il ne s'agit pas uniquement de labelliser un quartier mais bien toute la démarche du projet.

Les porteurs de projets qui entrent dans la démarche s'engagent à inscrire leur projet d'écoquartier dans [une charte de 20 engagements](#) répartis en quatre dimensions : « Démarche et processus », « Cadre de vie et usages », « Développement territorial » et « Environnement et climat ».

Il existe également un [Club écoquartier](#), qui permet la mise en réseau des acteurs de la démarche. Ce club travaille régulièrement sur des thématiques et organise des formations, des conférences et des visites de sites sur tout le territoire national. Il permet également de partager les expériences, d'échanger sur les difficultés et de dégager des pistes d'amélioration. Chaque DREAL organise également des rencontres sur des thématiques phares et innovantes de l'aménagement durable.

## La place de la mobilité dans les écoquartiers

La réflexion sur la mobilité fait partie intégrante de la démarche écoquartier, on la retrouve clairement inscrite parmi les 20 engagements de la charte des écoquartiers.

*Engagement 14 : « Favoriser les modes actifs, les transports collectifs et les offres alternatives de déplacement ».*

Mais elle apparaît plus subtilement dans d'autres engagements :

*Engagement n°4 : « Prendre en compte les pratiques des usagers et les contraintes des gestionnaires tout au long du projet ».*

La prise en compte des pratiques dès le début du projet, par un dispositif de concertation avec les futurs habitants, permet d'avoir une réflexion poussée sur les futures pratiques notamment en matière de mobilité. Pour aller plus loin certains écoquartiers mettent en œuvre un accompagnement auprès des habitants pour inciter aux changements de pratiques ou réalisent des campagnes de sensibilisation par exemple dans les milieux scolaires.

*Engagement n° 6 : « Travailler en priorité sur la ville existante et proposer des formes urbaines adaptées pour lutter contre l'étalement urbain ».*

Densifier la ville permet avant tout de lutter contre l'étalement urbain mais c'est également un avantage certain pour la mobilité puisque priorité est donnée à la ville des courtes distances. En effet, il s'agit de créer les conditions favorables à la marche à pied et au vélo et de faciliter un usage accru des transports en commun.

*Engagement n° 11 : « Contribuer à un développement économique local, équilibré et solidaire » et l'Engagement n° 12 : « Favoriser la diversité des fonctions et leur proximité ».*

En développant l'économie locale et multipliant les fonctions à l'échelle du quartier (commerces, écoles, habitats...), cela renforce la centralité des fonctions urbaines et favorise naturellement l'utilisation des modes actifs. Les distances étant réduites, l'utilisation de la voiture devient alors moins prédominante.

### Quelques exemples en Pays de la Loire

De nombreuses actions en faveur de la mobilité durable peuvent être mises en place au sein d'un projet d'écoquartier : créer des zones apaisées, prévoir des stationnements vélo dans les logements collectifs, mettre en valeur les voies cyclables, faire de la sensibilisation et de la formation (exemple : formation réalisée par la Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB) à l'intention des occupants du parc social dans le cadre du [programme alvéole](#)).

Pour limiter l'usage de la voiture, plusieurs solutions sont proposées : limiter le nombre de places par habitation, mutualiser des places... mais aussi déporter les places de stationnement du lieu d'habitation, offrir de nouveaux services à la mobilité.

#### Requalification du centre-ville de Changé (53)

Dans le cadre de sa stratégie globale d'urbanisation, la ville de Changé a porté un projet de requalification du centre-ville. Ce projet de densification du bâti intègre l'environnement naturel et patrimonial au cœur des constructions.

La voiture a sa place dans le quartier, cependant elle n'est pas prioritaire et son impact visuel est minimisé.

Ainsi, les logements disposent de places de parking individuelles (1,16 place/logement) mais uniquement en sous-sol. Dans le cœur de ville la vitesse est limitée à 20 km/h afin promouvoir une circulation apaisée et rendre le piéton, et autres modes de circulation doux, prioritaires sur la voiture.

([Plus d'information sur le site internet dédié aux écoquartiers](#))



#### Zac de la Jaguère (44)

Pour répondre à la forte pression foncière que connaît la commune de Rezé, tout en limitant l'étalement urbain, la municipalité a créé la ZAC sur l'une des dernières enclaves agricoles de la ville.

Pour la commune, chaque territoire est une unité dont il s'agit de conforter le cœur avec les services publics et privés de base et leur accès piétons.

En termes de mobilité, il est prévu de créer des conditions d'une circulation apaisée dans le quartier par des aménagements de voiries adéquats. Une ligne de transport collectif sera déviée pour desservir la ZAC, et l'offre de transport collectif sera développée. Un maillage dense de cheminements doux est prévu pour relier le projet à la ville ainsi que des actions de sensibilisation à l'écomobilité dans le cadre du programme Alvéole.

([Plus d'information sur le site internet dédié aux écoquartiers](#))

#### Plus d'informations :

[Sur le site internet du label Ecoquartier](#)

[Le guide de la labellisation](#)

**Contact** : Alexis ROY ([alexis.roy@developpement-durable.gouv.fr](mailto:alexis.roy@developpement-durable.gouv.fr))